



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2025 SUR LA TAXATION 2025**

Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 février 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 01-2025.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8 h à 16 h 30 du mardi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Le règlement numéro 01-2025 entre en vigueur le 17 février 2025

**DONNÉ** à Sainte-Monique, le 17 février 2025

M. Patrice Vaugeois  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**JE**, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Monique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé conformément à la loi.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 17 février 2025.

M. Patrice Vaugeois  
Directeur général et greffier-trésorier